



Procès-verbal
Conseil Communautaire
Lundi 12 septembre 2022 à 17 heures 30
Salle du marché couvert à AVALLON

Le lundi 12 septembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

53 Conseillers titulaires présents : Angélo ARENA, Florence BAGNARD, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Myriam GILLET-ACCART, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Jean-Claude LANDRIER, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Julien MILLOT, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Sonia PATOURET-DUMAY, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Lorant HECQUET, Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Bernard DESCHAMPS a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Philippe LENOIR, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Agnès JOREAU a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Claude MANET a donné pouvoir à Roland FARCY, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

3 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Jean-Paul FILLION, Catherine PRÉVOST et Nicolas ROBERT.

2 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER et Patrick MOREAU.

11 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI et Philippe LENOIR.

2 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Roland FARCY et Lorant HECQUET.

Date de la convocation	Mardi 6 septembre 2022
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	53
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Madame le Maire de la ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui souhaitent une reprise intégrale de leur(s) intervention(s) dans le procès-verbal, la fasse parvenir sous un délai de 48 heures par mail.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : INTERVENTION EXTÉRIEURE

Projet éolien sur le territoire de la commune de SAINT-LÉGER-VAUBAN (*Rapporteur : le porteur du projet*) : Monsieur José GOMEZ, Responsable de projets à la Sarl ABO Wind, et ses collègues présentent l'état d'avancement du projet éolien sur la commune de SAINT-LÉGER-VAUBAN. Après les échanges (questions/réponses) portant principalement sur l'impact paysager, le modèle économique, la protection de la faune (bridage), la hauteur des machines et le recyclage après le démantèlement du parc, le Président rappelle que la présentation n'est pas soumise à délibération lors de cette séance et que le projet fera probablement l'objet d'un nouveau rapport ultérieurement (*cf. : présentation annexée au procès-verbal*).

O.J N° 2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU LUNDI 01 AOÛT 2022

Considérant les observations de Monsieur Didier IDES qui seront prises en compte et qu'aucune autre remarque n'est formulée, le **procès-verbal du lundi 01 août 2022 est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité**

O.J N° 3 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président attire l'attention des communes, qui souhaitent solliciter le service de reliure, de le faire dans les meilleurs délais car ce service prendra fin au départ à la retraite de l'agent en charge de ce travail (*cf. : 2023/2024*).
- Le Président explique que la consultation pour le marché mutualisé des défibrillateurs a pris beaucoup de retard mais qu'elle sera lancée avant la fin de cette année.
- Le Président rappelle l'importance que les élus participent à la réunion qui a lieu le mercredi 14 septembre prochain à 14 heures 30 à l'Hôtel du Département de l'Yonne sur le projet de refonte de la desserte entre l'Yonne et l'Île de France.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis pour un montant de 2 022,00 euros HT de la société EDEN 89 sise 11 rue du Commerce 89100 SENS pour le nettoyage de la vitrerie du siège et des trois structures d'accueil de la petite enfance.

O.J N° 5 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Le Président informe que le Bureau Communautaire a attribué les marchés suivants au titre des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 comme suit :
 - Lot n°1 : transport des écoles d'AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON à la société TRANSDEV BFC NORD, sise 3 rue de Fontenottes 89000 AUXERRE, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 54,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Lot n°2 : transport des écoles hors AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Lot n°3 : transport des écoles hors AVALLON à destination des gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de l'ISLE-SUR-SEREIN aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale comme suit :
 - Transport vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Transport vers le gymnase de MONTILLOT : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Transport vers le gymnase de l'ISLE-SUR-SEREIN : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour).
- Le Président informe que le Bureau Communautaire l'a autorisé à solliciter les subventions auprès de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022), du Conseil Départemental de l'Yonne (Pacte des Territoires 2022-2027) et, le cas échéant, de tous autres financeurs potentiels, dans le cadre du financement de l'acquisition et de l'aménagement du Pôle technique et environnemental selon le plan de financement suivant :

Financiers	Base éligible par financeur	% sur la base éligible retenue	Montants subventions	% sur la totalité de l'opération
État (DETR 2022)	643 197	60%	385 918	51,92%
Conseil Départemental de l'Yonne (Pacte des Territoires 2022-2027)	500 000	30%	150 000	20,18%
Total des subventions			535 918	72,10%
Prêt classique 2021 sur 10 ans			190 000	25,56%
Fonds propres			17 279	2,34%
Total HT			743 197	100%
TVA			148 639	
Total TTC			891 836	

- Le Président informe que le Bureau Communautaire l'a autorisé à signer la convention de partenariat entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la CCAVM relative au droit de reprise du Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE ».

O.J N° 6 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

1°) Bilan Pal-Acter (*Rapporteur : référente ATMO Bourgogne Franche-Comté*) : Madame Anaïs DETOURNAY, référente de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté en charge de l'étude, présente un bilan intermédiaire du projet Pal-Acter relatif à la qualité de l'air extérieur.

- *Monsieur Didier IDES précise que cette expérience est la première qui existe en milieu rural et souhaite que les communes se saisissent du dossier et diffusent les informations.*

Le Conseil Communautaire PREND acte de cette présentation (cf. : présentation annexée au procès-verbal).

2°) Projet de la véloroute (*Rapporteur : le Président*) : par une délibération en date du 13 septembre 2021, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a validé le tracé de la véloroute reliant le Canal du Nivernais (cf. : LUCY-SUR-YONNE/CHÂTEL-CENSOIR) à la véloroute de la Communauté de Communes du SEREIN. Compte tenu que l'instruction du projet nécessite d'apporter quelques modifications mineures à l'itinéraire prévu sur les secteurs d'AVALLON et de SAUVIGNY-LE-BOIS, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver les modifications du tracé de la véloroute telles qu'elles sont présentées en cours de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE les modifications du tracé de la véloroute telles qu'elles sont présentées (cf. : tracé modifié annexé au procès-verbal).

O.J N° 7 : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Règlement intérieur et tarification 2022-2023 de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage (*Rapporteur : Monsieur Joël TISSIER*) : Monsieur Joël TISSIER rappelle qu'un nouveau règlement intérieur de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage, sise route de Paris à AVALLON a été adopté par une délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021. Considérant les nécessaires modifications à apporter audit règlement exposées en cours de séance, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Gens du voyage » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le règlement intérieur et la tarification 2022-2023 de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage sise route de Paris à AVALLON.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPE le règlement intérieur et la tarification 2022-2023 de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage sise route de Paris à AVALLON tels qu'ils sont présentés (cf. : règlement et tarification 2022-2023 annexés au procès-verbal).

O.J N° 8 : ENFANCE-JEUNESSE

Projet social 2022-2026 des petites crèches (*Rapporteur : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU*) : après la présentation faite en cours de séance, Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver le projet social 2022-2026 des petites crèches.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE le projet social 2022-2026 des petites crèches tel qu'il est présenté (cf. : projet annexé au procès-verbal).

O.J N° 9 : AFFAIRES FINANCIÈRES
--

Décision modificative n°2022-3 du budget principal 2022 (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE*) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, de délibérer pour approuver la décision modificative n°2022-3 du budget principal 2022 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
2031 – Frais d'études	16 100,00		
458134 – Dépenses QUARRÉ-LES-TOMBES	19 300,00	458234 – Recettes QUARRÉ-LES-TOMBES	19 300,00
458137 – Dépenses SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	76 500,00	458237 – SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	76 500,00
458138 – Dépenses SAINT-LÉGER-VAUBAN	1 100,00	458238 – Recettes SAINT-LÉGER-VAUBAN	1 100,00
458140 – Dépenses SAINT-PÈRE	1 141,00	458240 – Recettes SAINT-PÈRE	1 141,00
458149 – Dépenses FOISSY-LES-VÉZELAY	15 500,00	458240 – Recettes FOISSY-LES-VÉZELAY	15 500,00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	16 100,00
Total	129 641,00	Total	129 641,00

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
6217 – Personnel affecté par la commune membre du GFP	80 000,00		
6247 – Transports collectifs	-25 000,00		
6248 – Divers	25 000,00		
62875 – Remboursement aux communes membres du GFP	-80 000,00		
739223 – Fonds de péréquation des recettes fiscales	12 759,00	73223 – FPIC	-7 471,00
7398 – Reversements, restitutions et prélèvements divers	50 000,00	7362 – Taxe de séjour	50 000,00
021 – Virement à la section d'investissement	16 100,00		
022 – Dépenses imprévues	-36 330,00		
Total	42 529,00	Total	42 529,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2022-3 du budget principal 2022 afin d'inscrire des crédits budgétaires telle qu'elle est proposée ci-dessus.

O.J N° 10 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame Élise VILLIERS appelle les élus à se mobiliser afin de participer à la réunion qui a lieu le mercredi 14 septembre prochain à 14 heures 30 à l'Hôtel du Département de l'Yonne sur le projet de refonte de la desserte entre l'Yonne et l'Île de France.
- En réponse à Monsieur Damien BRIZARD, relayant une observation de la Direction Départementale des Territoires par rapport aux délais d'instruction des modifications/révisions du Plan local d'urbanisme intercommunal jugés trop longs pour autoriser l'implantation de pylônes pour la téléphonie mobile, le Président précise que ladite instruction ne peut pas être lancée avant d'avoir reçu les délibérations des communes inhérentes aux projets.
- Monsieur Didier IDES informe que le déploiement expérimental du transport à la demande à destination des Centres-bourgs d'ARCY-SUR-CURE, de CHÂTEL-CENSOIR, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de VÉZELAY n'a pas le résultat attendu et demande aux communes de communiquer davantage sur ce nouveau dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

2022-124	Projet Pal-acter
2022-125	Projet de la véloroute
2022-126	Règlement intérieur tarification 2022-2023 de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage
2022-127	Projet social 2022-2026 des petites crèches
2022-128	Décision modificative n°2022-3 du budget principal 2022

Le Secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

Le Président,
Pascal GERMAIN

